



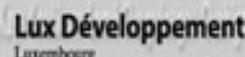
## **CENTRE RÉGIONAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT À FAIBLE COÛT**

*Centre collaborant de l'OMS*

**1987 - 2005**

***18 ans de travail du CREPA  
en appui aux collectivités locales***

**Un partenariat vital  
pour l'approvisionnement en eau potable,  
l'hygiène et l'assainissement à faible coût**



1987 - 2005  
*18 ans de travail du CREPA  
en appui aux collectivités locales*

**Un partenariat vital  
pour l'approvisionnement en eau potable,  
l'hygiène et l'assainissement à faible coût**

### **Avertissement**

Les opinions exprimées dans cet ouvrage collectif réalisé par le Réseau CREPA sous la coordination du CREPA Siège ne sauraient représenter les opinions ou la politique officielle des agences de financement du CREPA.

Toutefois, le Centre reste ouvert à toutes suggestions ou critiques visant à l'amélioration de ce document qui en est à sa toute première version.

#### **DIRECTEUR DE PUBLICATION :**

Ing. Msc. Cheick Tidiane TANDIA,  
Directeur général du CREPA

ISBN N° 978-2-917070-00-0 - © CREPA 2007

Texte et Photos : CREPA - Secrétariat de Rédaction/Maquette : Sié Offi SOME  
Réalisation technique et impression : Studio YIPIN Créations : (226) 50 31 23 20 Ouagadougou - Burkina Faso

## TABLE DES MATIERES

|  |     |
|--|-----|
| Avant-Propos du Maire de Ouagadougou .....   | 5-6 |
| 1. L'eau potable, l'hygiène et l'assainissement peuvent ouvrir la porte<br>au développement local .....        | 7   |
| 2. L'accès à l'AEPHA augmente moins vite que la croissance de la population.....                               | 7   |
| 3. Le rôle de l'AEPHA dans l'atteinte de l'Objectif global du Millénaire .....                                 | 9   |
| 4. Les collectivités locales et d'autres nouveaux acteurs de l'AEPHA .....                                     | 10  |
| 5. Le renforcement nécessaire des collectivités locales.....   | 11  |
| 6. 18 ans d'expérience : Promouvoir les réponses adéquates aux problèmes .....                                 | 11  |
| 6. 1. 18 ans d'expérience : un travail qui s'intensifie avec les communes .....                                | 12  |
| 6. 2. 18 ans d'expérience : les principaux problèmes rencontrés.....   | 14  |
| 6. 3. 18 ans d'expérience : des propositions techniques à faible coût .....                                    | 15  |
| 6. 4. 18 ans d'expérience : la recherche appliquée pour élaborer de nouvelles techniques<br>et approches ..... | 17  |
| 6. 5. 18 ans d'expérience de diffusion de l'information et de communication .....                              | 18  |
| 6. 6. 18 ans d'expérience : des propositions d'approches et de méthodes .....                                  | 19  |
| 6. 7. 18 ans d'expérience de la formation .....  | 20  |
| 6. 8. 18 ans d'expérience : le CREPA , une évolution pour un meilleur service<br>des populations.....          | 21  |
| 7. 18 ans d'expérience : quelques réflexions pour l'avenir.....  | 23  |
| 8. 18 ans d'expérience : quelques questions en suspens.....  | 24  |



## AVANT-PROPOS



*Simon COMPAORE,  
Maire de Ouagadougou*

*Je voudrais, au nom de la mairie de Ouagadougou, de l'ensemble des communes du Burkina Faso et au-delà sans doute, de nombreuses autres communes africaines, remercier le Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût d'avoir rassemblé les leçons de ses « 18 ans de travail du CREPA en appui aux collectivités locales : un partenariat vital pour l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement (AEPHA) à faible coût » dans cette brochure d'information.*

*En décidant très tôt, soit une dizaine d'années à peine après sa création à Ouagadougou en 1988, d'aider les communautés africaines, dans les villages et les quartiers du Burkina Faso d'abord et dans les autres pays membres ensuite, à gérer ce volet important qu'est l'AEPHA, les géniteurs et dirigeants du CREPA ont fait montre d'un esprit pionnier et de claire vision. Car aujourd'hui, près de 20 ans après sa création, le travail en partenariat initié par le CREPA révèle toute son importance. Car la décentralisation intervenue dans la plupart de nos Etats n'a-t-elle pas, généralement, transféré aux communes la responsabilité de l'AEPHA ?*

*La ville de Ouagadougou, où est basé le CREPA, et les autres communes du Burkina Faso, ne peuvent que se réjouir de la présence à leurs côtés de cette structure technique. La contribution du Centre pour promouvoir des solutions techniques, des réponses organisationnelles adaptées, des alternatives socio-économiques crédibles aux difficultés d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement à faible coût est appréciable. Et cela est d'autant plus important que la majorité des populations des collectivités locales sont pauvres et sont de pays défavorisés.*

*Progressivement, le CREPA a développé des relations avec plusieurs partenaires (institutions locales, nationales et internationales) dont les collectivités locales du Burkina Faso certes, mais aussi des autres pays de son aire d'intervention. Ces efforts méritent d'être salués et encouragés. Je voudrais ici relever seulement deux initiatives parmi tant d'autres :*

- *Le Programme d'appui aux collectivités locales (PACOL), initié à Fada N'Gourma, au Burkina Faso en 2001 et dans lequel le CREPA collabore avec les communes dans 10 pays de la région ; au Burkina Faso, le Centre intervient comme partenaire technique et conseil de premier plan dans plusieurs projets de ce programme;*
- *Le travail exécuté à Bobo-Dioulasso, deuxième ville du Burkina Faso avec l'appui de ONU-Habitat et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de Nairobi ainsi que le Centre international de référence pour l'eau potable et l'assainissement (IRC) de Delft au Pays Bas. Le CREPA apporte des conseils au Projet d'amélioration des services urbains (PASUB).*

*Cet ouvrage est le fruit de la capitalisation de 18 ans de travail du CREPA avec les collectivités locales. Il recense tous les enseignements tirés des efforts entrepris dans des communes aussi diverses que celles du Burkina Faso (Bobo-Dioulasso, Fada N'Gourma, Kaya, et Ouahigouya,), du Mali (Bamako, Djenné, Koulikoro, Kita, Sikasso et Ségou); du Bénin (Cotonou), du Togo (Anié, Lomé) et du Sénégal (Dakar, Rufisque et Ziguinchor).*

*Je ne doute pas que les leçons présentées dans cet ouvrage seront très utiles aux différentes équipes dirigeantes des collectivités locales africaines qui rivalisent d'engagement et d'imagination pour améliorer les conditions de vie quotidienne des populations, véritable défi en Afrique.*

*Tous mes encouragements au Réseau CREPA disséminé dans les 17 pays membres et bonne lecture de cet outil pertinent qui mérite d'être largement diffusé !*

Ouagadougou le 15 février 2007

**Le Maire de Ouagadougou,  
Président de l'Association des  
Municipalités du Burkina Faso (AMBF)**



## 1. L'eau potable, l'hygiène et l'assainissement peuvent ouvrir la porte au développement local

Sans eau, on ne peut pas survivre. Dans chaque commune, chaque habitant a besoin d'une quantité minimum d'eau : au moins 10 à 20 litres d'eau potable par jour selon les estimations généralement admises.

On peut ainsi boire de l'eau, faire de la cuisine, se nettoyer le corps et laver ses habits. Mais, en même temps, l'école, le dispensaire, le marché et toutes les unités économiques ont aussi besoin d'eau. Toutes ces infrastructures produisent en effet des eaux sales, des excréta et des ordures, qu'il faut traiter pour éviter la saleté et les moustiques.

Fournir l'eau propre en quantité suffisante permet de réduire les diarrhées de 20% ; la construction, l'utilisation et l'entretien des toilettes ou latrines peuvent les réduire d'un tiers ; se laver les mains au savon après avoir déféqué et avant de manger réduit les diarrhées de 45%.

Il faut appuyer les habitants de chaque quartier, de chaque village pour s'organiser afin de procéder à l'investissement nécessaire dans leur parcelle. Quant à la commune, il faut pouvoir l'aider car, une fois acquise, cette *capacité lui permettra à de réaliser d'autres actions de développement*. Susciter des changements de comportement est une démarche qui nécessite l'information, l'éducation et la communication, le plaidoyer et la négociation, *pratiques essentielles pour le développement de la commune*.

*Autres aspects indispensables à la commune*, la collecte et le partage de l'information, l'analyse des problèmes et la recherche de solutions, la décision sur l'objectif à atteindre et la stratégie à mettre en œuvre, la mobilisation des ressources nécessaires, la réalisation et le suivi des activités pour s'assurer le respect des décisions. Ce faisant, la commune ouvre ainsi la porte au développement local.

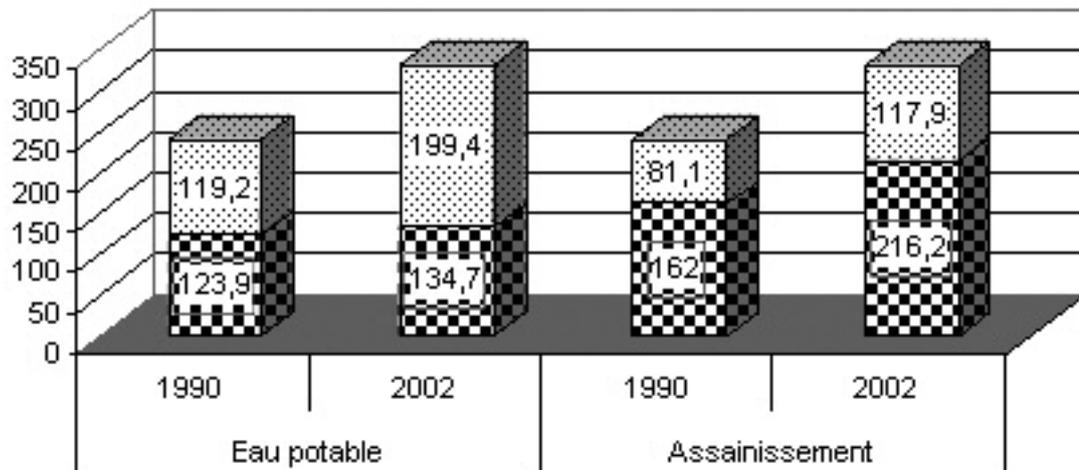
## 2. L'accès à l'AEPHA augmente moins vite que la croissance de la population

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base est devenu une priorité mondiale à la fin des années 70 ayant été retenu comme une des 8 composantes des soins de santé primaires (SSP) et l'objectif général de la « Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement » (DIEPA). Malgré les progrès, la situation des populations de la région était toujours très précaire à la fin de la DIEPA en 1990 : la moitié des citadins n'avaient pas de l'eau potable et les 2/3 n'avaient pas accès à l'assainissement amélioré<sup>1</sup>. La situation était encore moins satisfaisante en milieu rural, surtout par rapport au mode de cabinet d'aisances permettant de rendre inoffensives les matières fécales.

Douze ans plus tard (en 2002), à mi-parcours de efforts pour atteindre les Objectifs du millénaire (OMD), la population ayant accès à l'eau potable et à l'assainissement a considérablement augmenté. Mais *le nombre de personnes sans accès à l'eau potable s'est aussi accru (plus de 11 millions d'habitants) de même que celui de ceux sans accès à l'assainissement (plus de 54 millions d'habitants)* car la réalisation des ouvrages nécessaires ne suit pas la croissance de la population et les modes de gestion des infrastructures sont souvent déficients.

<sup>1</sup> « L'assainissement amélioré » est un lieu d'aisance amélioré (latrine améliorée avec dalle ou toilette à chasse d'eau). Mais il ne faudrait pas oublier les autres aspects de l'assainissement que sont l'enlèvement et le traitement des ordures ménages et l'écoulement des eaux de douche et la cuisine ainsi celui des eaux pluviales.

Figure 1 : Population avec et sans AEPA, 1990-2002 (18 pays AOC)



Le deuxième aspect de la situation est que les populations pauvres sont défavorisées. Au Bénin, par exemple, où la situation est typique de la région, les populations les plus pauvres ont 2 fois moins d'accès à l'eau potable que les populations les plus prospères et n'ont quasiment pas d'accès à l'assainissement. La collecte des ordures ménagères est un privilège des populations prospères. Quelques ménages les brûlent (11%) mais la plupart les jettent « dans la nature ».

Figure 2 : Population sans accès à l'eau potable selon les quintiles de pauvreté (Bénin 2002)

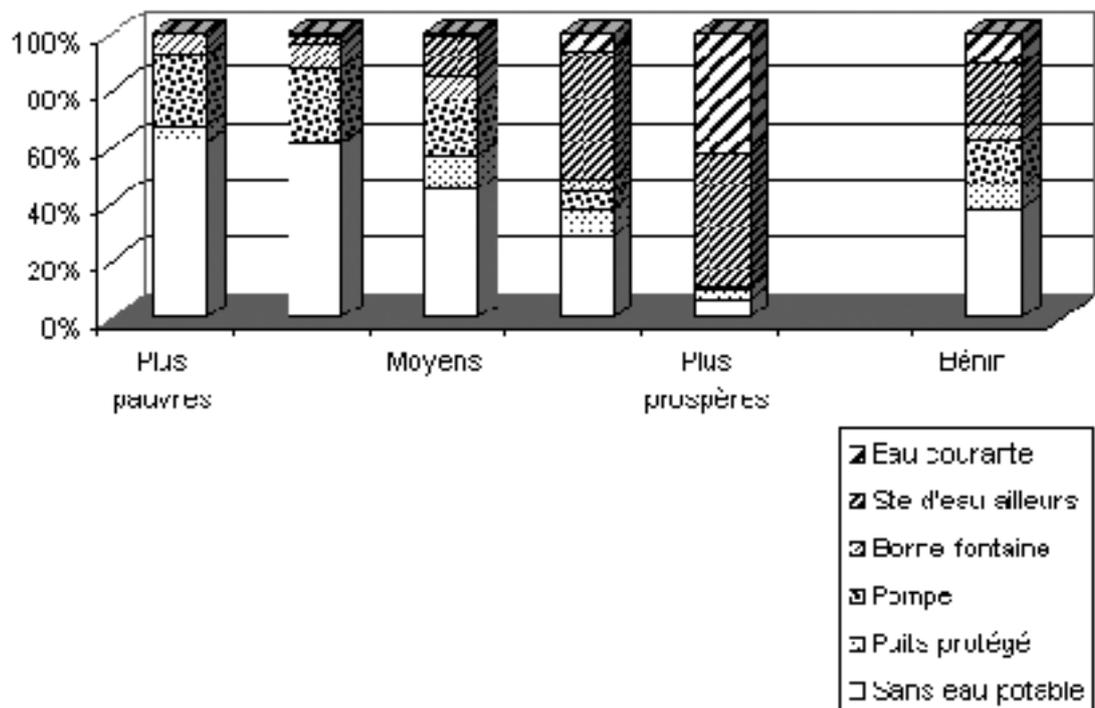
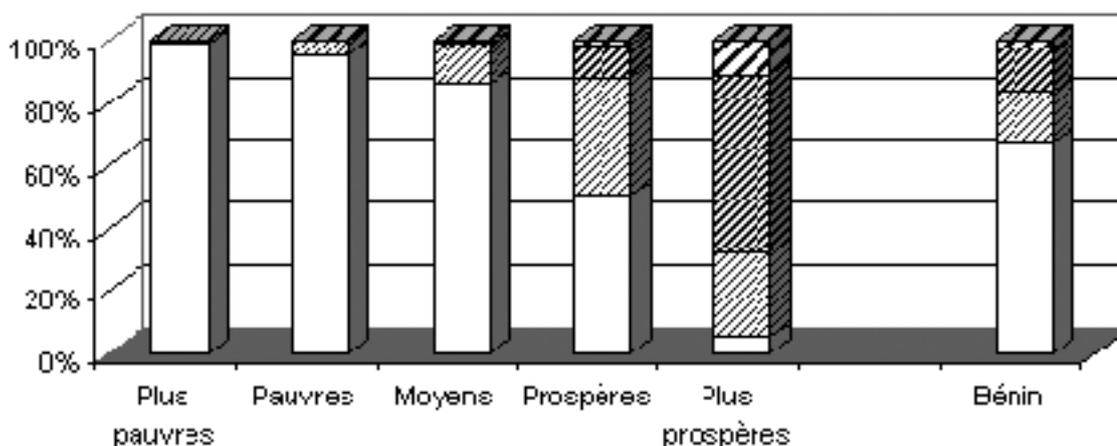


Figure 3 : Mode d'aisance selon les quintiles de pauvreté (Bénin 2002)



### 3. Le rôle de l'AEPHA dans l'atteinte de l'Objectif global du Millénaire (OMD)

Réduire la pauvreté, objectif global du Millénaire pour le développement (OMD), suppose l'atteinte des 8 OMD en interaction : l'éducation suscite la volonté de consommer de l'eau potable, d'utiliser la toilette et de disposer des déchets sans polluer l'environnement. Ces pratiques contribuent à une amélioration de la santé qui, à son tour, permet de mieux travailler et donc de mieux gagner sa vie.

Améliorer ses conditions de vie et parvenir à épargner, contribue ainsi aux investissements nécessaires pour la croissance économique, pour la création d'emplois et le fonctionnement des services sociaux de base. L'éducation participe également à l'habilitation de la femme, acteur essentiel de l'amélioration de l'hygiène et de la santé. Ce sont les maillons, fondement d'un processus de développement, qui commencent avec l'éducation en matière d'hygiène.

Pour 2015, l'OMD 7 vise la réduction de moitié par rapport à 1990, de la proportion de la population sans accès à l'eau potable et à l'assainissement. L'eau potable doit être à une distance d'au moins 200 mètres de tous les logements et un système amélioré de traitement des excréta doit exister (assainissement autonome, raccordement à l'égout...).

**La réalisation de l'OMD 7 sur l'eau et de l'assainissement au niveau de chaque commune impose une nouvelle grille de réflexion et d'action. Celle-ci doit conduire les collectivités locales à aborder plus globalement la réduction de la pauvreté.**

#### **4. Les collectivités locales et d'autres nouveaux acteurs de l'AEPHA**

Le retrait de l'Etat, imposé par l'ajustement structurel, a nettement réduit les dépenses publiques et, depuis trois décennies, diverses expériences de déconcentration et de décentralisation ont été menées dans les 17 pays francophones qui font partie du réseau du CREPA.

La décentralisation a transféré aux communes, presque sans exception, la responsabilité de l'AEPHA. Au Bénin, par exemple, chaque commune doit réaliser les infrastructures hydrauliques, distribuer l'eau potable et protéger les aires de captage de l'eau ; elle doit collecter et traiter les ordures ménagères, évacuer les eaux usées et les eaux pluviales, élaborer et appliquer la réglementation sur l'assainissement individuel (latrines, fosses septiques, puisards). En plus, elle doit construire et entretenir les centres de santé locaux, les écoles maternelles et primaires tout en assurant évidemment la construction et la maintenance des latrines et de l'approvisionnement en eau potable. Les communautés ont leur rôle à jouer dans les projets locaux ou les initiatives à la base, appuyés souvent par des services de développement communautaires, des ONG et maintenant par les collectivités locales elles aussi. Dans certains cas, un fonds de développement local a été créé à l'échelle de la région, d'un projet ou encore de la commune.

D'autres acteurs nouveaux émergent, notamment une société civile locale et des opérateurs privés. Les collectivités locales ont donc un rôle majeur de leadership à jouer par rapport aux autres acteurs, grâce notamment :

- Aux pouvoirs de financement et de gestion des services de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des autres compétences qui sont liées : la protection et la mise en valeur de l'environnement naturel, qui est la source d'eau ; l'éducation dont l'éducation à l'hygiène ; la promotion de la femme qui joue un rôle essentiel dans ce domaine ;
- A la possibilité d'articuler les initiatives en matière d'eau et d'assainissement avec les politiques sociales locales et municipales ;
- A leur volonté de mener des activités de proximité en ciblant les capacités locales et en mobilisant des pouvoirs locaux traditionnels, sociaux et religieux ;
- A la facilité de constituer des coalitions locales autour des services d'eau et d'assainissement ;

**Les communes peuvent devenir les leaders dans un processus d'amélioration de l'AEPHA en agissant sur les pouvoirs de financement et de gestion des services, sur les stratégies locales de développement, sur les atouts des actions de proximité, les initiatives locales et les coalitions d'acteurs.**

## 5. Le renforcement nécessaire des collectivités locales

Sur le terrain, les difficultés des collectivités locales ne se limitent pas à la question des capacités techniques nécessaires pour assumer les nouvelles responsabilités. Certes, elles manquent, cruellement, de personnel qualifié pour faire fonctionner les services techniques, mais aussi pour proposer des alternatives techniques aux élus avec des informations leur permettant d'opérer des choix pertinents et surtout pour les conseiller quant aux orientations stratégiques de l'AEPHA.

En effet, les communes se trouvent face à des sociétés nationales d'eau, des services centraux et des bureaux privés plus expérimentés, qui défendent leurs propres intérêts. La mise en place de **plateformes de co-responsabilités locales** pour une **réflexion stratégique** entre la commune, le secteur privé et la société civile sera une des pratiques permettant des avancées.

Mais, ici également, les communes manquent d'expérience et de conseils appropriés pour donner une orientation et négocier des partenariats.

Il est donc nécessaire d'assurer un processus de renforcement des capacités des collectivités locales pour améliorer les services et la coopération entre les acteurs.

Cette démarche, qui aide à la promotion de la démocratie locale participative, se structure autour de trois pôles qui sont d'ordre institutionnel, technique et socio-économique :

1. Assumer la gouvernance locale ;
2. Trouver les capacités techniques nécessaires pour répondre aux revendications légitimes des citoyens,
3. Donner une orientation stratégique à la promotion de la santé des citoyens, surtout par la prévention, à travers l'approvisionnement en eau, l'assainissement du milieu et la promotion des pratiques d'hygiène à moindre risque.

**Le renforcement rapide des compétences des communes est nécessaire pour répondre aux problèmes techniques, donner des orientations stratégiques et mettre en place des plates-formes de co-responsabilités.**

## 6. Promouvoir les réponses adéquates aux problèmes : 18 ans d'expérience

Un des constats majeurs de la fin de la DIEPA était que les populations privées d'accès à l'eau et à l'assainissement étaient, en majorité des pauvres. Elles vivaient dans des pays qui n'avaient que peu de moyens à consacrer aux grands investissements nécessaires à la réalisation des réseaux de distribution d'eau et des réseaux d'égouts ou à la collecte des ordures par des camions bennes « tasseuses » très modernes. Tous les investissements de ce type réalisés ne profitaient qu'à une minorité privilégiée habitant des centres urbains, les banlieues aisées, ou les quartiers d'affaires.

Les techniques à moindre coût s'imposaient et des expériences ont été lancées et sont en cours dans plusieurs pays. A titre d'exemples, de petits réseaux d'approvisionnement en eau avec la participation communautaire, des forages avec pompes manuelles ou le captage et le stockage des eaux de pluie.

L'assainissement autonome, sans réseau d'égouts où chaque parcelle d'habitation assure le traitement des excréta, reprenait de l'importance avec la vulgarisation de latrines améliorées construites dans les pays aussi éloignées les uns des autres que la Zimbabwe et le Vietnam. Cette recherche de techniques à moindre coût est la raison d'être, à la demande des acteurs du secteur, de la création du CREPA en 1987 à Ouagadougou.

Pendant 18 ans, le CREPA a progressivement développé un partenariat avec les autorités locales, travaillant avec les communautés des villages et quartiers ainsi que l'administration pour tester et vulgariser ces techniques. Depuis la décentralisation dans chaque pays, il s'agit d'une coopération avec les élus locaux et les services techniques des communes.

A partir de 1993, en plus des techniques à faible coût, le CREPA a mis l'accent sur le travail participatif avec les communautés et progressivement, avec les collectivités locales. Les activités menées avec les communes visent à les appuyer dans une démarche d'écoute des populations, de réponse à la demande mais aussi de promotion de l'information, de la formation, du renforcement institutionnel et dans les procédures des communes. Aujourd'hui, le partenariat s'étend aux associations de communes dans les différents pays, qui participent au Partenariat pour le développement municipal (PDM), membre du Conseil d'administration du CREPA.

### **6. 1. 18 ans d'expérience : un travail qui s'intensifie avec les communes**

Les premières interventions techniques du CREPA ont été réalisées à la fin des années '80 à la suite de concertations avec les autorités locales et en collaboration avec les responsables locaux (chef de village et notables, notamment) dans deux villages près de Ouagadougou et dans un quartier de la ville, celui de Wogodogo. Il s'agissait de captage des eaux de pluie dans des citernes, de la vulgarisation de latrines améliorées et de la formation des leaders et animateurs dans les villages. En ville, après l'appui à un groupement de femmes pour le compostage des ordures ménagères, la commune a été impliquée dans le suivi-gestion d'une première expérience de financement alternatif : la création d'un système de crédit-épargne pour la construction de latrines familiales.

Une des premières interventions du CREPA à l'échelle d'une commune, en 1990, a été la conduite d'une étude dans le cadre du plan stratégique d'assainissement des eaux usées et des excréta de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) avec des propositions d'options technologiques et, peu de temps après, l'élaboration du projet d'assainissement d'un secteur de la ville. Réalisé en collaboration avec l'Office national d'eau et d'assainissement (ONEA) dans le cadre d'un projet de développement urbain financé par la Banque mondiale. Ce travail est devenu la base technique et organisationnelle de la vulgarisation des latrines améliorées dans la ville et, plus tard, dans l'ensemble des zones urbaines. Ce projet a contribué à l'instauration d'une taxe d'assainissement incluse dans la facture d'eau payée par tous les clients de l'ONEA.

Plusieurs autres activités menées en 1992-94 à Ouagadougou illustrent la variété des types d'intervention du CREPA pour améliorer l'AEPHA dans les communes : les propositions pour l'améliorer la station d'épuration du marché central ; l'évaluation à mi-

parcours des mesures d'urgence pour l'alimentation en eau de la ville ; l'étude d'impact d'une usine de traitement des déchets ; l'étude de la pollution atmosphérique de la ville ; la gestion et le traitement des ordures ménagères ; le pompage solaire de l'eau potable dans une zone périphérique de la ville.

Au cours de cette période et jusqu'en 2003, le CREPA est intervenu dans d'autres communes au Burkina Faso (Bobo-Dioulasso, Fada N'Gourma, Kaya et Ouahigouya,) et dans d'autres pays (Bamako, Djenné, Kita, Koulikoro, Ségou, Sikasso au Mali ; Cotonou au Bénin ; Anié et Lomé au Togo ; Dakar, Rufisque, et Ziguinchor au Sénégal).

Le CREPA a surtout aidé à élaborer des plans stratégiques d'assainissement urbains ; à choisir des options technologiques d'assainissement en milieu rural ; à former des maçons indépendants ; à sensibiliser des populations ; à réaliser des latrines scolaires, des citernes de collecte des eaux pluviales et l'éducation pour la santé ; à réaliser des latrines payantes dans des marchés ; à assainir de quartiers périurbains défavorisés ; à promouvoir la pré-collecte, le compostage et la gestion des ordures ménagères ; à proposer la gestion des eaux usées en milieu urbain ; à réaliser l'étude d'une station d'épuration des boues de vidange ; à proposer le fonctionnement d'une police sanitaire ; et à évaluer des incinérateurs de déchets biomédicaux.

Dans le Programme d'appui aux collectivités locales (PACOL), initié à Fada N'Gourma (Burkina Faso) en 2001, le CREPA collabore avec les communes dans 10 pays de la région.

A Bobo-Dioulasso en particulier, le travail est mené avec ONU Habitat et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) basé à Nairobi ainsi que le Centre international de référence pour l'eau potable et l'assainissement (IRC) de Delft, au Pays Bas, pour apporter des conseils au projet d'amélioration des services urbains (PASUB) de la ville burkinabé.

Ce projet fait la démonstration de l'approche d'assainissement environnementale centrée sur les ménages (AECM) qui aborde l'ensemble des questions de l'approvisionnement en eau et en assainissement des ménages (ordures, matières fécales, eaux grises, eaux pluviales et conditions d'hygiène) de même que ceux liés à l'accès aux services urbains de base (école, service de santé, eau potable...). L'approche cherche des solutions au maximum de problèmes qui se posent au niveau de chaque ménage et des structures de quartier (principe de la subsidiarité).

Le projet vise aussi à renforcer les capacités de la commune à appuyer les actions locales, à gérer les services. L'expérience doit servir comme exemple pour renforcer les politiques et capacités institutionnelles nationales, et permettre de répliquer la démarche dans d'autres villes.

Plusieurs facteurs qui ont permis d'adopter cette démarche intégrée, sont importants pour la poursuite du PACOL. Il s'agit notamment de :

- La forte volonté politique aux niveaux communal, national et international ;
- L'existence d'un mouvement associatif dynamique et de capacités locales ;
- La disponibilité d'un appui technique important de la part de partenaires.

Le CREPA a étendu l'exécution de cette approche AECM dans 10 pays de la région depuis 2006 en partenariat avec des communes, à travers son programme de Services communautaires de base (SCB).

**Le travail avec des communes, au cours des dernières années, montre la nécessité de renforcer leurs capacités de formulation, d'exécution et de suivi des stratégies locales en matière d'AEPHA. Le renforcement de leurs capacités est aussi nécessaire en matière de choix techniques, de réalisation des actions et de gestion durable des services. La participation des acteurs non conventionnels et des populations défavorisées à la prise de décision de chaque commune est aussi nécessaire et a été retenue comme priorité à la rencontre internationale Africités, tenue à Nairobi en septembre 2006.**

## **6. 2. 18 ans d'expérience : les principaux problèmes rencontrés**

Trois caractéristiques des situations ont été identifiées au cours du travail avec les communes depuis le début des années 90.

- Leur peu d'expérience et de connaissances des meilleures approches et solutions techniques dans le domaine de l'AEPHA et le peu de personnel et de moyens financiers disponibles.
- Le peu d'organisation des populations et leur pauvreté limitent l'accès à l'eau et la gestion viable des infrastructures existantes tandis que leur faible niveau d'éducation formelle limite l'adoption de comportements à moindre risque.
- Les problèmes pratiques, quotidiens qui se posent aux habitants, notamment :
  - La distance du domicile à la source d'eau, le transport et le stockage de l'eau dans des conditions adéquates d'hygiène afin de la garder propre pour la boisson et la cuisine.
  - Une quantité d'eau suffisante pour les besoins de chacun ;
  - L'absence d'endroit pour prendre une douche et surtout pour faire ses besoins ;
  - Les flaques d'eau stagnantes venant des douches, des cuisines ;
  - La mauvaise gestion des ordures dans la parcelle d'habitation (matières organiques en décomposition, morceaux de verre et de métal tranchants) ; des tas d'ordures sauvages, sources de mauvaises odeurs, de prolifération de mouches et d'autres vecteurs de maladies<sup>2</sup> ;
  - Les inondations à cause de la construction sur des voies naturelles d'écoulement des eaux de pluie et de l'obstruction des caniveaux.

De nombreux logements ne possèdent pas de latrines familiales et les habitants doivent se débrouiller tôt le matin ou le soir sur des tas d'ordures ou dans des coins isolés. Les ménages des quartiers péri-urbains sont laissés à eux-mêmes, sans conseils et appui technique pour construire les puits perdus et les latrines, de même que pour faire la vidange.

---

<sup>2</sup> La quantité des déchets solides augmente en suivant la croissance de la population urbaine et aussi suite aux changements dans des modes de consommation qui intervient avec l'amélioration du niveau de vie. Les dispositifs mis en place n'assurent la collecte, en générale, que la moitié des déchets et ont du mal à maintenir ce niveau.

Les eaux de la cuisine sont versées à même le sol, hors de la parcelle familiale ou même dans la cour, attirant ainsi des mouches. Ces quartiers sont de véritables foyers d'épidémie où les femmes et les enfants sont les plus vulnérables.

Mais des investissements en infrastructures d'eau et pour construire des latrines et les coûts important de fonctionnement de ces services n'auraient d'impact positif que s'ils sont accompagnés de changements de comportement de la part des habitants, changements difficiles à susciter, souvent faute d'un véritable dialogue entre populations et techniciens et peut-être aussi faute d'intégration des efforts en faveur de l'hygiène dans le contexte plus large d'éducation de base.

Les communautés dans les zones rurales ne sont guère mieux loties : elles n'ont pas toujours accès à l'eau potable ; le plus souvent elles jettent leurs ordures dans la nature et ayant très peu de latrines, sont obligées de déféquer dans la nature également.

### 6. 3. 18 ans d'expérience : des propositions techniques à faible coût

De nombreuses **solutions techniques pour l'assainissement de base et l'hygiène** ont été testées par le CREPA et sont utilisées dans les communautés.

- **Les latrines** réduisent les risques des infections à partir des matières fécales : dans la latrine « VIP » à deux fosses, une des fosses est utilisée pendant que les matières fécales sont hygiénisées dans l'autre, avant la vidange. La ventilation de la fosse diminue les odeurs et le grillage en haut de la cheminée d'aération empêche l'entrée des mouches. La latrine VIP à une seule fosse, nettement moins cher (latrine « Mozambique ») est adaptée au milieu rural.
- **Les latrines ECOSAN**, coûtent moins cher que les VIP. Elles séparent les urines par un tuyau encastré dans la dalle et les collectent dans un bidon. Après un mois et demi d'hygiénisation dans le bidon fermé, l'urine devient un engrais azoté de qualité, notamment pour le maraîchage. Les matières fécales sèchent rapidement et, après 6 mois, se présentent comme du gravier et servent aussi d'engrais.
- Les **latrines scolaires** peuvent être construites selon le modèle du VIP ou ECOSAN, avec des modules de plusieurs cabines. Le CREPA peut concevoir les ouvrages, former les maçons et superviser la construction.
- L'introduction de **latrines publiques** à côté d'un marché ou d'une gare routière nécessite une attention particulière pour leur acceptation et leur appropriation. La gestion et l'entretien doivent être assurés par une structure formée à ces tâches.
- Toute latrine peut utilement avoir un **lave-mains** situé à proximité avec un support pour le savon ; plusieurs modèles de lave-mains ont été mis au point par CREPA
- La gestion et le traitement des **boues de vidange des latrines** ont été maîtrisés par le CREPA ; il faut éviter leur déversement dans la nature, sans contrôle. Après compostage, les boues sont aussi un engrais très utile.
- Avec des moyens financiers plus importants, les eaux usées d'un pâté de maison ou d'une ruelle peuvent être collectées dans un **réseau d'égouts à faible diamètre** et une **petite station d'épuration par lagunage**.
- **La collecte des ordures ménagères** peut être faite par des groupes de jeunes munies de charrettes, et déposées dans un **dépôt intermédiaire** avant le transfert dans une

décharge finale, ou dans un site de *récupération des métaux et plastiques à recycler* avant *le compostage*.

Les **techniques relatives à l'eau potable** vont de la citerne hors terre à la station de pompage solaire.

- Le captage des eaux de pluie pour se laver les mains et éventuellement pour l'eau de boisson peut être fait dans une *citerne hors sol en ferrociment ou en pierres latéritiques*, constructible partout. Dans le Centre-Sud du Ghana, au Togo et au Bénin, ce type de citerne est une amélioration par rapport aux citernes traditionnelles enterrées.
- Dans certains puits et forages, l'eau a un goût désagréable à cause d'une forte teneur de fer. Une *unité de déferrisation* fonctionnant sans produits chimiques peut être construite en métal ou en béton, matériaux plus chers mais durables.
- Dans les zones où les puits s'ensablent, comme au Niger, *une crépine préfabriquée en béton polyester silice* a été testée avec succès.
- L'eau dans les puits ouverts court un risque important d'infection. *La chloration continue* évite ce problème et celui d'une gestion défaillante de la chloration intermittente due aux délais d'intervention, parfois irrégulières, des agents.
- L'efficacité de *la désinfection solaire simplifiée de l'eau* dans des bouteilles en plastique transparent a été démontrée, avec l'approbation des populations.
- La recherche sur *la filtration lente de l'eau sur sable* a été menée à Ouagadougou sur le site de l'EIER.
- Un *projet d'adduction d'eau potable gravitaire* a été réalisé avec un comité villageois de développement (CVD) et des comités de gestion des bornes-fontaines. L'association locale de développement, formée aux tâches de fonctionnement, recouvre les coûts et a construit une borne-fontaine sur fonds propres.
- Dans une zone périurbaine, *un forage avec un système de pompage solaire fournit de l'eau potable*, distribuée dans le quartier par des porteurs d'eau. Cette pompe est adaptée aux points d'eau en milieu rural mais coûte cher à installer et nécessite un entretien et un suivi technique professionnels.
- *La distribution d'eau par bicyclette tirant une remorque* avec deux grands bidons est plus rapide que la distribution par *pousse-pousse portant un tonneau de 200 litres* et assure l'hygiène de l'eau. Mais la bicyclette nécessite un entretien constant et un terrain sans crevasses.
- Le *poste d'eau potable* (PEP), construit avec un canari ou un grand seau en plastique, sauvegarde la propreté de l'eau, grâce à un robinet fixé en dessous du récipient.

Des **mécanismes de financement alternatif endogènes** ont été mis en place en plusieurs endroits. A titre d'exemples :

- Une association villageoise au Burkina Faso a créé *un fonds d'investissement* alimenté par des cotisations, les recettes du point d'eau et de plusieurs activités lucratives (pharmacie villageoise, location de charrette, banque de céréales). Les prêts couvrent le coût de fabrication de la dalle de latrine. Un taux de latrinisation de 95% a été atteint dans ce village.
- A Ouagadougou, en concertation avec l'association des notables du quartier, une association de femmes ayant fait le compostage des ordures a créé *une structure*

*d'épargne crédit qui octroyait du crédit pour la construction de latrines* après que le bénéficiaire ait épargné le tiers du coût de construction. Au Togo, *une caisse de micro-crédit a facilité l'accès à la mise en place d'un mini-réseau d'égouts à faible diamètre.*

- Pour *faciliter l'accès des ménages pauvres au réseau de distribution d'eau*<sup>3</sup>, un fonds de prêt couvre le coût de l'abonnement aux ménages et récupère progressivement la créance lors du paiement des factures. Cette périodicité mensuelle (au lieu de trimestrielle) permet le paiement par *chaque ménage concerné* de sa facture ainsi que de l'épargne d'au moins 100F/jour versée dans *une caisse*. Ces versements sont contrôlés chaque semaine par un comité ; Cette approche aide aussi les familles à mieux gérer leurs ressources et les sensibilisent à l'économie d'eau.

#### **6. 4. 18 ans d'expérience : la recherche appliquée pour élaborer de nouvelles techniques et approches**

Composante essentielle des activités du CREPA dès sa création, la recherche appliquée a permis de tester systématiquement la performance et l'acceptabilité sociale des techniques énumérées ci-dessus. Cette recherche a également facilité la participation communautaire, l'appropriation sociale et institutionnelle des technologies, grâce à la réalisation de micro-projets de démonstration dans des communes. A partir de 2000, la recherche a été menée dans les différents pays membres sur 5 thèmes<sup>4</sup>, dont les résultats sont disponibles au CREPA :

1. Les réseaux d'égouts de faible diamètre (REFAID) dans deux pays : Mali et Togo ;
2. La gestion des boues de vidange (PROGEBOUÉ) dans 4 pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal ;
3. Les systèmes de financement décentralisés (MICROFIN) dans 8 pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Congo, Guinée, Mali, Sénégal, Togo ;
4. Les perceptions des populations vis à vis de l'AEPHA et l'identification des méthodes, outils et canaux traditionnels de communication dans 5 pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal ;
5. Les rapports de genre dans le secteur de l'AEPHA dans six pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Sénégal.

En plus de sa spécialisation sur différentes questions d'assainissement, le CREPA réalise un travail de recherche sur les questions d'approvisionnement en eau potable à l'échelle de la commune. Plusieurs questions de recherche sont déjà identifiées, tels que l'hygiène de l'eau, le recouvrement des coûts dans la gestion local des points d'eau et la desserte des zones en cours d'urbanisation spontanée, avant l'établissement de plans d'implantation des routes.

Le Programme d'appui aux collectivités locales (PACOL) donne aussi l'opportunité de réaliser la recherche opérationnelle sur les approches, les méthodes et les aspects socio-économiques des réalisations à l'échelle d'une zone rurale ou d'un quartier et des questions de la planification à l'échelle d'une commune.

<sup>3</sup> Dans les quartiers où il existe un réseau d'approvisionnement d'eau en Côte d'Ivoire, les familles défavorisées (40% des ménages) n'ont pas accès au réseau. Ils achètent l'eau plus chère chez des voisins plus aisés qui ont pu s'abonner et le réseau est ainsi sous-exploité. En plus du coût de l'abonnement, le problème des ménages est le paiement d'une facture trimestrielle importante.

<sup>4</sup> Avec de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL),

Enfin, la recherche sur l'assainissement écologique (ECOSAN) menée en 2003-2005 dans 7 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal, Togo) par les centres nationaux et par le siège (au Burkina Faso) s'est poursuivi dans 10 pays en 2006, et va se développer à plus grande échelle, grâce au financement de la coopération suédoise et à l'appui technique du Stockholm Environmental Institute (SEI), membre d'un réseau s'occupant de ce thème en Suède. Les latrines ECOSAN ont été testées, ainsi que la qualité de l'urine et des matières fécales hygiénisées comme engrais sur plusieurs types de production (manioc, igname, maïs, produits maraîchers, etc.), suscitant un fort intérêt des populations.

## 6. 5. 18 ans d'expérience de diffusion de l'information et de communication

Les activités du service Communication, documentation et information (CODIN) sont transversales et multiples car elles doivent assurer la visibilité de l'institution et susciter la demande de son expertise, unique dans la région et, en même temps, convaincre des acteurs de l'intérêt de l'approche CREPA.

L'unité de documentation, ouverte au public, et en liaison avec les usagers par courriel, gère une collection de 6 000 documents et analyse les nouveaux documents et périodiques. Les activités de communication et d'information comportent la rédaction, la production et la diffusion de différents produits : *Info CREPA* (un périodique en couleur diffusé chaque trimestre depuis 1994) ; deux bulletins électroniques (*Sources nouvelles* coproduction CREPA, IRC et l'ONG H?O, *ECOSAN Info*) ; une quinzaine de publications diverses de l'institution 13 vidéos. Le service assure également la promotion du CREPA à travers la publicité de l'institution et de ses activités et organise notamment sa contribution à des débats publics et noue des relations avec des partenaires stratégiques. Le service réalise aussi des actions de plaidoyer en faveur de l'approche CREPA en ciblant les acteurs stratégiques. Un des résultats récents de ce plaidoyer actif est la signature des conventions de coopération entre le CREPA et l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) d'une part, la finalisation de la convention avec le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie du Burkina Faso, d'une part.

Par ailleurs, une cellule de Système d'information géographique (SIG), créée en 2002, a pu dresser rapidement une carte de la ville de Fada N'Gourma dans une étude pour éviter l'inondation de certains quartiers. Cette cellule abrite également la base de données sur l'AEPHA, que les acteurs du secteur peuvent consulter.

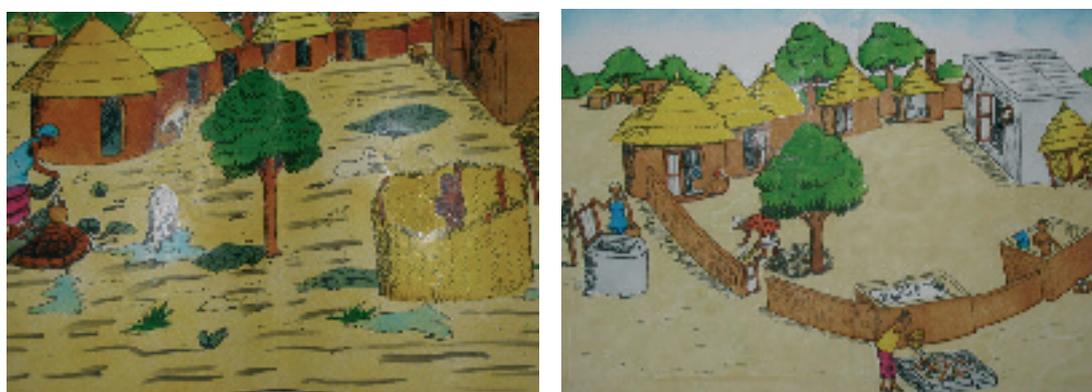
Le CREPA a introduit dans ses activités une démarche d'*éducation pour la santé en milieu scolaire*. Menée dans plusieurs pays, cette démarche comporte le diagnostic qui implique les acteurs (élèves, direction et enseignants, parents d'élèves, vendeuses de casse-croûte et mairie) ; des sessions de formation ; des travaux (latrines, lave-mains, citernes), la constitution d'équipes d'élèves (entretien des toilettes, remplissage des postes d'eau potables, nettoyage des classes,...).

Les résultats palpables sont l'utilisation effective du lave-mains par les enfants à la sortie des latrines, moins d'absentéisme (moins de maladies) et leur meilleure présentation physique et vestimentaire (cheveux coiffés, habits propres). Certains enfants ont revendu des lave-mains à la maison et en ont fabriqués eux-mêmes, de même que des postes d'eau potable : ils sont de bons « animateurs » dans le contexte social du respect du droit d'ânesse.

## 6. 6. 18 ans d'expérience : des propositions d'approches et de méthodes

La démarche participative vise à structurer le dialogue avec les populations et leurs organisations, à promouvoir leur prise de conscience et à définir leurs besoins en AEPHA ainsi que leur contribution aux coûts et à la gestion, visant ainsi la pérennité des réalisations. A partir de 1996, l'institution a adopté la méthode SARAR/PHAST<sup>5</sup> en l'adaptant aux conditions particulières (nouveaux dessins dans chaque pays) et, à la demande de l'OMS, l'a fait largement vulgariser dans la région grâce à l'élaboration des supports pédagogiques et une formation en cascade avec de nombreuses sessions pour différentes catégories d'acteurs.

Figure 4 : Supports graphiques de la méthode SARAR (« Avant » et « Après »)

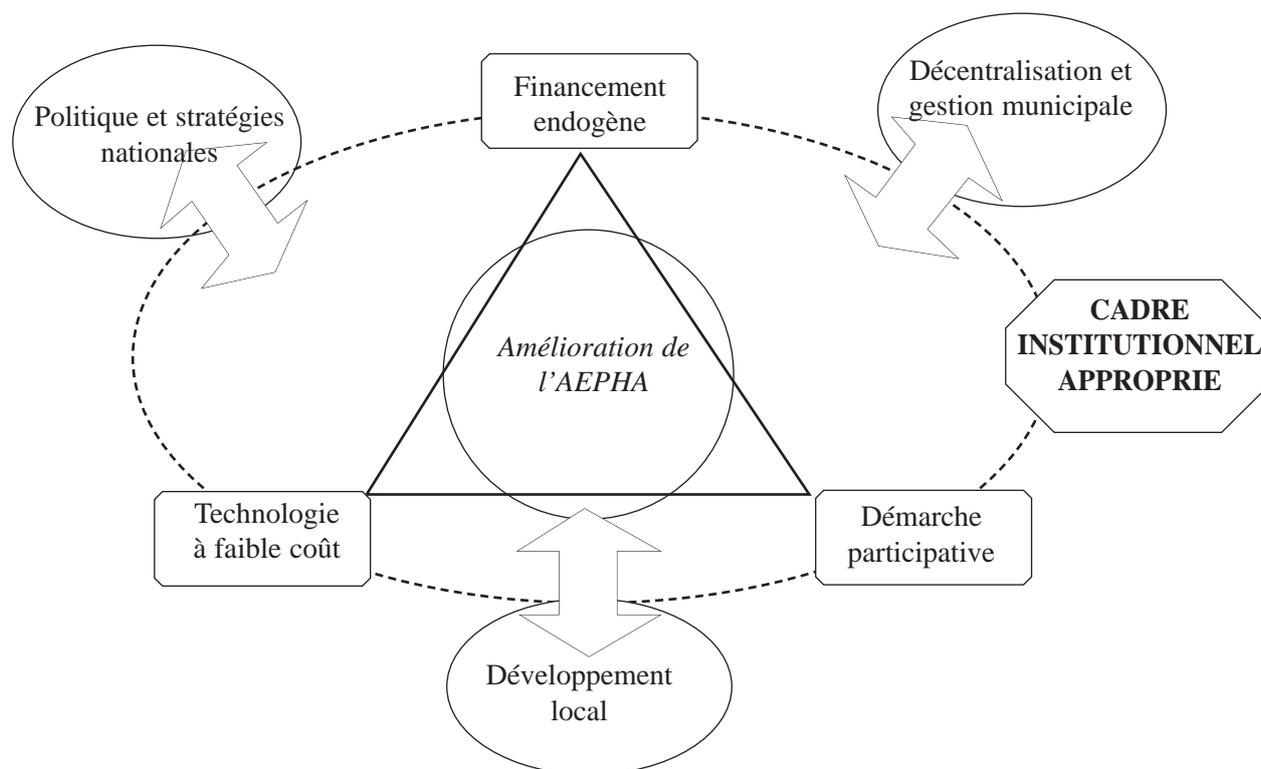


Suite à la promotion des technologies à moindre coût et de la démarche participative, le CREPA a progressivement construit une approche intégrée dont le troisième pilier de l'approche est la promotion des systèmes de financement endogène, très souvent la promotion de « tontines de latrines », de même que le réinvestissement des bénéfices de la vente d'eau ou de la pré-collecte des ordures ménagères.

Cette approche est diffusée dans un manuel de formation et dans deux films vidéo. L'utilisation d'une telle méthode intégrée dans les pays francophones est très efficace dans l'appui aux structures de promotion d'AEPHA et dans la mobilisation des populations ayant des comportements à risque.

<sup>5</sup> SARAR/PHAST: respect de soi, force de l'association, ingéniosité, planification pour l'action et responsabilité pour une transformation participative de l'hygiène et de l'assainissement.

Figure 5 : L'approche CREPA



A un autre niveau, le CREPA considère que les trois piliers de l'approche sont à insérer dans le cadre du développement local. L'attente est de voir les communes participer à la définition, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement local qui tiennent compte des intérêts, des agendas et des capacités contributives des groupes sociaux marginalisés.

## 6. 7. 18 ans d'expérience de la formation

Parmi les premières activités réalisées au début effectif des activités à la fin de 1988, la formation est devenue, avec les projets de démonstration, une des activités principales de vulgarisation des technologies à faible coût depuis 1996-97. Elle est toujours une activité majeure du CREPA.

Les thèmes proposés et demandés ont évolué avec le temps. Une approche pédagogique appropriée est retenue pour chaque groupe d'apprenants, dont des élus et du personnel des communes qui constituent un des groupes cibles prioritaires. Cette approche est accompagnée d'une amélioration des supports pédagogiques

Les différentes catégories de la formation sont :

- La promotion de cours dans les écoles d'ingénieurs ;
- L'encadrement de stages dans une représentation nationale ou au siège ;
- L'encadrement des stages et mémoires et quelques thèses d'étudiants diplômants, dont ceux de l'EIER et l'ETSHER ;
- La formation sur les méthodes de travail participatif (SARAR...) pour le personnel

des projets, notamment les animateurs, les membres de structures relais et des structures de gestion ;

- La formation à la carte (FOCAT) avec un catalogue des sessions d'une durée de 2 à 3 trois semaines avec recrutement sur le plan régional. Les thèmes bien maîtrisés sont transférés progressivement vers les représentations nationales. Chaque année de nouveaux thèmes sont ajoutés. ;
- La formation réalisée dans le cadre de projets dont le CREPA est le promoteur. Cette formation est surtout destinée aux artisans et animateurs mais aussi aux cadres des organisations partenaires ;
- La formation à la demande de communes, de membres de la société civile (ONG étrangères et nationales, organisations à base communautaire), de services techniques de l'Etat ainsi que de programmes et projets.

Les thèmes de formation sont très variés : ils comportent la formation de maçons et d'autres artisans aux techniques de construction, la gestion de la mini-entreprise et le marketing ; la formation d'animateurs/trices endogènes aux techniques et méthodes participatives ; la formation de responsables de gestion d'un équipement collectif (point d'eau, latrines de marché...) ; la formation de responsables de projets ayant un financement bilatéral ou international.

## **6. 8. 18 ans d'expérience : le CREPA , une évolution pour un meilleur service des populations**

A sa gestation en 1987, le CREPA était un modeste projet régional avec 5 cadres, rattachée à un organisme qui n'existe plus aujourd'hui : le Centre inter-Etats d'études hydrauliques (CIEH). En 1997, il devient une institution interafricaine avec 15 Etats membres<sup>7</sup>.

Au début des années 2000, les statuts et les modalités de gestion sont renforcés. Les pouvoirs du Conseil des ministres sont mieux précisés tandis que le Comité de direction est remplacé par un Conseil d'administration régional (CAR) avec des fonctions plus précises et des pouvoirs renforcés. Les membres du CAR comportent une structure représentant les communes (le Programme de développement communal - PDM)<sup>8</sup>, un organisme travaillant directement avec les communes (Institut africain de gestion urbaine - IAGU) et une organisation de la société civile travaillant avec des populations (Environnement et développement du tiers monde -ENDA), un centre de formation, trois centres nationaux et deux personnes ressources extérieures.

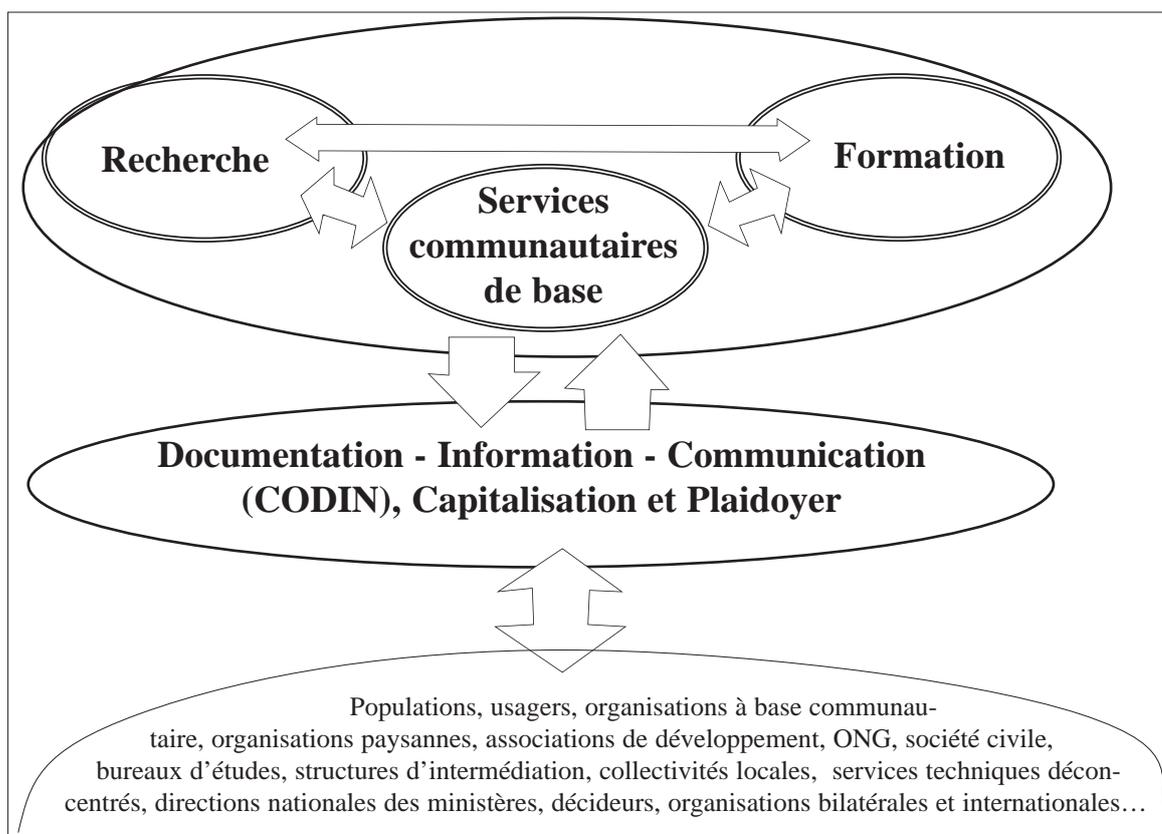
Cette restructuration interne, le changement de la direction et le renouvellement d'un nombre important des cadres a permis de redynamiser l'institution et de retrouver la confiance des partenaires.

Au sein du CREPA, 4 structures opérationnelles permettent la réalisation des activités : les sections de formation, de services communautaires de base (précédemment la démonstration) de recherche qui travaillent de manière interactive avec le service chargé de la documentation, de l'information, de la communication et du plaidoyer (CODIN).

<sup>7</sup> Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, RCA, Sénégal, Tchad, Togo. Le Burundi et le Rwanda ont été admis en 2004.

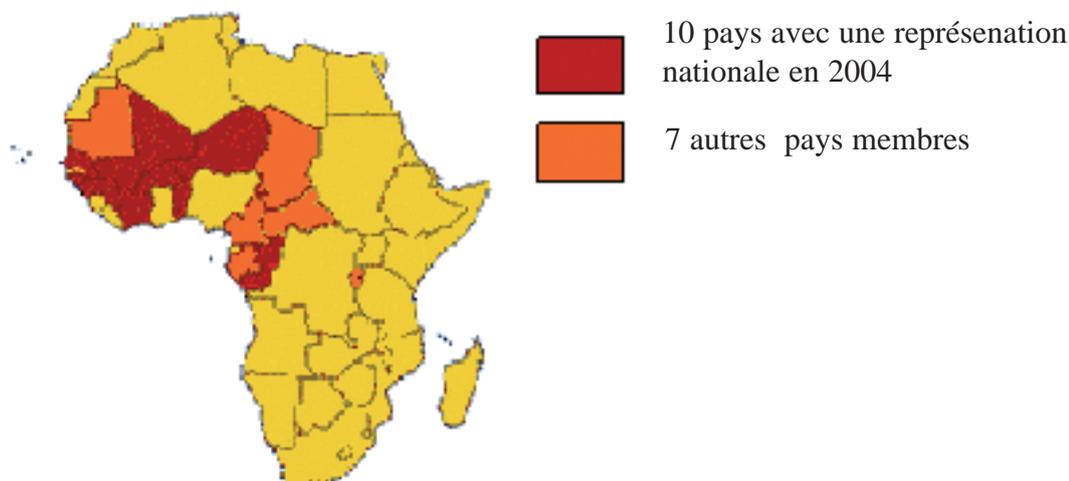
<sup>8</sup> Le Partenariat pour le développement municipal (PDM) est une association regroupant les associations nationales des communes de la plus grande partie des pays francophones et anglophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Figure 6 : Rapports Recherche-Démonstration-Formation et CODIN-Plaidoyer



Les antennes nationales évoluent également à partir de 1996-1997, devenant progressivement des centres nationaux, autonomes par rapport à l'Etat avec un statut associatif. Le Conseil d'administration mettait en œuvre le partenariat public-privé, regroupant des services techniques d'Etat, des structures de formation et de recherche, des organisations de la société civile et l'association des communes du pays avec le représentant du CREPA siège. Une équipe pluridisciplinaire a été constituée dans chaque centre, les ressources venant du siège ont aussi augmentées et ont été complétées par le revenu des prestations de service. L'accroissement des moyens des R.N. a ainsi permis, de bien vulgariser l' « approche CREPA ».

Figure 7 : Pays membres du CREPA



En 2005, les 10 centres nationaux (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Congo, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) devenaient des représentations nationales. Leurs conseils d'administrations sont remplacés par des Comités de pilotage qui maintiennent la même structure interne, basée sur le partenariat secteur public-secteur privé. En fin 2006, une représentation nationale était en cours de montage dans trois autres pays (Cameroun, Centrafrique, Tchad) et des contacts pris avec les ministères concernés au Burundi et au Gabon. Ailleurs, en Mauritanie et au Rwanda, un cadre a été désigné pour représenter l'institution. Dans plusieurs pays, le gouvernement a accordé un statut diplomatique à la représentation du CREPA.

La phase actuelle des activités, entamée en 2006, comporte de nouvelles orientations, notamment la volonté de promouvoir des réalisations à grande échelle et de mettre l'accent sur l'impact des activités. Pour le faire, il est prévu un renforcement de la coopération avec les communes pour viser l'OMD 7, la création de réseaux d'experts nationaux, la collaboration avec les comités nationaux d'eau qui font la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), la recherche de plus d'autonomie financière et la formalisation de nouveaux partenariats (BOAD, BAD, NEPAD, UEMOA,...).

Aujourd'hui, le budget annuel du CREPA dépasse les 2 milliards de FCFA, grâce aux principaux partenaires bilatéraux (les Coopérations suisse et suédoise et, depuis fin 2006, la Coopération danoise, déjà partenaire en 1992-2000), de nombreux partenaires opérationnels (Luxembourg, OMS, UNICEF, Plan International, etc.) et la réalisation de mandats de consultation ou d'exécution de projets.

## **7. 18 ans d'expérience : quelques réflexions pour l'avenir**

Le travail avec le CREPA permettra aux communes d'exploiter ses apports principaux au bénéfice des populations dans une démarche de développement local, surtout :

- La vulgarisation des pratiques d'hygiène à moindre risque ;
- Les technologies à faible coût ;
- La mise en œuvre des approches participatives avec une communication de proximité ;
- La valorisation des systèmes endogènes de financement ;

Le travail du CREPA avec les collectivités locales dans les quelques années à venir doit être soutenu par la production de guides, de manuels et de vidéos, de planification stratégique concertée, de conférences publiques à l'adresse des élus et du personnel d'appui des collectivités locales.

Parmi les fortes recommandations du CREPA en direction des collectivités locales figure celles relatives à la mobilisation de la fiscalité pour soutenir le financement des services de l'AEPHA et à l'utilisation optimale des ressources endogènes pour l'amélioration de ces services. Cette perspective met en exergue le développement des ressources par un processus de budgétisation participatif avec une forte implication des communautés de base par rapport à l'affectation des ressources. Tous les auteurs de science politique admettent à l'unisson que le processus d'élaboration et de contrôle de budget est plus une opération politique que technique.

Le partenariat public et privé est une autre dimension de la vision qui devrait structurer la politique, les stratégies et les pratiques des collectivités locales en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il repose sur une responsabilisation des acteurs locaux dans la fourniture des services d'eau et d'assainissement et s'appuie aussi sur la participation des communautés aux différents services du secteur et à l'entretien des ouvrages y relatifs.

Le CREPA recommande fortement l'intégration d'une réponse aux défis majeurs dans les pratiques et les politiques des collectivités locales par rapport à :

- La fourniture des éléments de plaidoyer pour appuyer les réformes entreprises et adapter la décentralisation aux réalités du terrain ;
- Le renforcement de la capacité des élus locaux et du personnel d'appui des collectivités locales dans la formulation des politiques et stratégies de leur territoire, la planification et l'exécution des plans, y compris le suivi ;
- L'institutionnalisation de la contractualisation dans la fourniture des services et l'entretien des infrastructures à l'échelle des collectivités locales avec une implication des communautés via le secteur informel, les groupements, les associations et autres leviers de participation communautaire ;
- Le suivi et l'évaluation des progrès réalisés en matière d'accès et de couverture des besoins en eau potable et assainissement ;
- Le plaidoyer pour des programmes structurés d'éducation environnementale dans les programmes préscolaire, primaire et secondaire afin de susciter des réflexes citoyens et des pratiques saines dans le domaine de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

## 8. 18 ans d'expérience : quelques questions en suspens

Il reste néanmoins des questions à aborder entre le CREPA et les collectivités locales partenaires, telles que :

Comment s'y prendre pour donner effectivement la priorité à l'amélioration de l'AEPHA dans les zones et les communautés pauvres ?

Comment procéder pour cibler des populations pauvres au sein de chaque communauté ?

Comment procéder pour promouvoir la mise en œuvre effective des actions importantes d'AEPHA pour les populations pauvres **dans chaque collectivité locale** ?;

Comment amener les structures techniques chargées du secteur (services centraux d'hydraulique et d'hygiène, sociétés d'approvisionnement en eau) à donner la priorité à la question d'accès à l'AEPHA pour les populations pauvres ?

Comment assurer que les modalités adoptées pour augmenter l'accès des populations pauvres ne portent pas atteinte au recouvrement des coûts nécessaires et donc au fonctionnement pérenne des infrastructures et les services ?;

Comment assurer l'intégration des actions importantes en faveur de l'AEPHA pour les populations pauvres dans les stratégies nationales qui seront mises en œuvre dans le cadre de la remise de la dette et la réduction de la pauvreté. ?